

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI – Monsieur Joseph BROCHET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Monsieur El Abbès SEBBAR- Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN- Madame Catherine MARCY.

Etaient absents/excusés: Madame Delphine CHARIER - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Vivien JULHES (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Frédérique MORANGE (pouvoir à Mme MARCY)

Secrétaire de séance : Monsieur El Abbès SEBBAR

Dates de convocation :	16 décembre2024
Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration :	16
Nombre de votants :	16
Nombre d'absent :	1
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

N°18: Nouveau partenariat avec la pharmacie SCHAEFFNER pour la préparation des doses à administrer à compter du 27 décembre 2024 destinées aux résidents des EHPAD de MASSIOU et de CHAMP de MARS

Depuis 2017, l'ensemble des Etablissements pour Personnes Agées (EHPAD) du CCAS de LA ROCHELLE, ne disposant pas de Pharmacie à Usage Interne (PUI), externalise la prestation de Préparation des Doses à Administrer (PDA) pour les résidents hébergés. Cette prestation n'a pas de caractère obligatoire pour les résidents (respect de la liberté du choix de l'auxiliaire médical par le résident) et n'entraîne aucune conséquence financière pour eux ou pour les EHPAD du CCAS.

La pharmacie FAUVEL ayant assuré depuis 2017 la préparation des doses à administrer (PDA) pour les résidents des EHPAD de MASSIOU et du CHAMP DE MARS, a notifié, par mail et par courrier recommandé reçus en septembre 2024, son souhait de sortir de partenariat à compter du 1^{er} janvier 2025.

Néanmoins, Madame FAUVEL s'est engagée à accompagner le CCAS dans la recherche d'un nouveau partenariat et à garantir la continuité de la PDA auprès des deux EHPAD pendant le temps nécessaire au transfert de partenariat.

La nouvelle pharmacie partenaire est la pharmacie SCHAEFFNER, située 31 rue GAMBETTA à LA ROCHELLE.

Ainsi, conformément à la rencontre initiée le 14 novembre 2024 entre les différentes parties prenantes au partenariat, Monsieur SCHAEFFNER situé 31 rue GAMBETTA a accepté de reprendre la responsabilité de ce partenariat de façon progressive dès le 27 décembre 2024 et en transition avec sa consœur Madame FAUVEL qui maintient son engagement jusqu'au 28 février 2025.

Ce glissement de partenariat nécessite donc :

1. D'une part, la signature d'une convention entre la pharmacie SCHAEFFNER et le CCAS (annexe 1) visant :
 - à poser le cadre du partenariat nouveau entre la pharmacie SCHAEFFNER et le CCAS concernant la PDA pour les EHPAD de MASSIOU et CHAMP DE MARS ;
 - à sécuriser la période de transition entre les deux pharmacies FAUVEL et SCHAEFFNER, convenue entre les deux pharmaciens lors du rendez-vous du 14 novembre 2024, intégrant une mission effective de la pharmacie SCHAEFFNER à compter du 27 décembre 2024 pour l'EHPAD du Champ de Mars et à compter du 09 janvier 2025 pour la pharmacie de MASSIOU .
 - A l'instar des conventions avec les pharmacies DUTEIL et des MINIMES, la convention avec la pharmacie SCHAEFFNER sera valable 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction et donnera lieu à une évaluation périodique.

2. Et d'autre part, la signature d'un avenant entre la pharmacie FAUVEL et le CCAS (annexe 2) visant à modifier :
 - Les engagements de la pharmacie FAUVEL en vue de sécuriser la période de transition entre la pharmacie FAUVEL et la pharmacie SCHAEFFNER
 - La durée de la convention en date du 04 octobre 2024 qui s'en trouve prorogée jusqu'au 28 février 2025, considérant les mises en œuvre effective de la mission liée à la PDA par la pharmacie SCHAEFFNER évoquées ci-dessus.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de valider ces propositions.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE